Réunion de Conseil Municipal

Mercredi 19 octobre 2015

Présents : Laurence BIWERSI-PATOIS, Bernard BROGNARD, Jérôme CHEVALIER, Didier DONEY, Arnaud FORTIN, Anne-Lise GASNER, Emmanuel GREMAUD, Vanessa GUINCHARD, Ludovic LAMBERT, Victor PEREIRA, Jean-Michel TOURNIER, Jean-Marie TRIPONNEY, Myriam VIENOT et Franck VILLEMAIN

Excusés : Sylvain LAURENT qui donne procuration à Victor PEREIRA

Secrétaire de séance : Ludovic LAMBERT

---

1. Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 14 septembre 2015 :

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 14 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Convention de mise à disposition d'un broyeur de déchets verts avec PREVAL :

L'adjoint au Maire expose le besoin de signer une convention tripartite de mise à disposition d'un broyeur de déchets verts avec le Syndicat Mixte Préval Haut-Doubs à PONTARLIER et la Communauté de Communes du Pays de Maîche dans le but de pouvoir bénéficier de sa gratuité.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

3. Renouvellement du contrat de travail de la secrétaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la fin de contrat de la secrétaire au 31 décembre 2015, il y a lieu de renouveler ce contrat. Après étude de la commission « Finances – ressources Humaines », il est proposé de renouveler ce contrat de travail pour un temps partiel de droit à hauteur de 27 heures par semaine correspondant au grade d'adjoint administratif territorial

de 1ère classe soit IB336/IM318 dans la proportion de 27/35ième pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

4. Renouvellement du contrat de travail de l'agent technique CAE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la fin de contrat de l'agent technique employé en CAE au 07 décembre 2015, il y a lieu de renouveler ce contrat. Après étude de la commission « Finances – ressources Humaines », il est proposé de renouveler ce contrat de travail pour un temps partiel de droit à hauteur de 30 heures par semaine (20 heures aidées à hauteur de 80 %, et 10 heures à la charge de la commune).

Après délibération à l'unanimité le Conseil Municipal valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

5. Rétrocession du lotissement privé « Sous la Fontenotte »

Suite à une réunion avec Monsieur BRISCHOUX, gérant de l'entreprise BDP propriétaire du lotissement « Sous la Fontenotte », Monsieur le Maire et l'adjoint en charge de la commission « Urbanisme » ont pu constater que l'ensemble des travaux de finition du lotissement a été effectué et que le résultat est conforme au permis d'aménager.

Monsieur le Maire propose l'acquisition par la commune, à l'euro symbolique, des parcelles constituant la voirie du lotissement.

Par ailleurs, comme le stipule la convention de transfert, les frais d'acte et de mutation seront pris en charge par le lotisseur dans son intégralité.

Après délibération à l'unanimité moins une abstention, le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette opération.

6. Distribution des colis pour les personnes âgées :

Monsieur l'adjoint en charge de la commission « Vie associative et événements » informe que la commission a étudié la traditionnelle distribution des colis de fin d'année pour les personnes âgées de plus de 70 ans, afin de connaître le nombre de colis pour les prochaines années. Au vu de l'étude

présentée, la commission propose de passer à 75 ans l'âge des personnes ayant droit au colis de fin d'année offert par la commune. Toutefois, les personnes ayant bénéficié d'un colis par le passé (personnes nées en 1944, 1943, 1942 et 1941), continueront de recevoir ce colis chaque année.

Après délibération (3 abstentions, 1 contre et 11 pour), le Conseil Municipal valide la proposition. Un courrier d'information sera envoyé aux personnes qui auraient dues recevoir le colis pour la première fois cette année.

7. Augmentation du temps de travail de l'ATSEM mise à disposition par le Centre de Gestion :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une rencontre avec la directrice du Groupe Scolaire Azelvandre, dans le but de bénéficier d'une ATSEM pour la seconde classe de maternelle regroupant des enfants de « Moyenne Section » et des enfants de « Grande Section » les mercredis matins, sachant que l'ATSEM intervient tous les matins des autres jours scolaires (Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi).

Après étude de la commission « Finances – ressources Humaines », il est proposé de valider 3 heures supplémentaires par semaine scolaire le mercredi matin de 8h30 à 11h30.

Après délibération à l'unanimité moins 1 contre, le Conseil Municipal valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant au contrat.

8. Réservation de terrain :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du désistement de Monsieur MOUGIN Yannick qui avait réservé la parcelle N°2 située au lotissement du Tacot d'une superficie de 763 m² (délibération du 17 novembre 2014).

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mlle BOILLON Sabrina et Monsieur BOBILLIER Anthony, habitant au 2 Rue de la Baume à FRAMBOUHANS qui souhaitent réserver la parcelle n° 13 située au lotissement du Tacot d'une superficie de 887 m² au prix de 45.40 € HT le m².

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, un courrier sera envoyé à l'intéressé.

9. Approbation du nombre et de la répartition des sièges de conseillers communautaires :

M. le Maire rappelle que suite à la censure des accords locaux par décision du Conseil constitutionnel, une nouvelle composition à la proportionnelle a été mise en place à la communauté de communes du Pays de Maîche. Il expose au conseil que la loi n°2015-264 du 9 mars 2015 rétablit la possibilité de conclure un accord local sur le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires entre les communes membres dans un délai de deux mois à compter de l'acceptation par le préfet de la demande de démission du maire des Bréseux soit le 08 novembre 2015.

Monsieur le Maire propose de retenir la répartition validée par le Conseil Communautaire en date du 15 octobre 2015, à savoir :

COMMUNE	Nombre de siège	COMMUNE	Nombre de siège
MAICHE	12	THIEBOUHANS	1
CHARQUEMONT	7	MANCENANS-LIZERNE	1
DAMPRICHARD	5	FERRIERE-LE-LAC	1
FRAMBOUHANS	3	GOUMOIS	1
LES ECORCES	3	MONT-DE-VOUGNEY	1
TREVILLERS	2	FESSEVILLERS	1
LES BRESEUX	2	BELFAYS	1
FOURNET-BLANCHEROCHE	1	ORGEANS-BLANCHEFONTAINE	1
CERNAY-L'EGLISE	1	URTIERE	1
CHARMAUVILLERS	1		

Après délibération à l'unanimité moins un contre, le Conseil Municipal valide la proposition.

10. Validation de 2 devis suite à la réunion de la commission « bâtiments » :

L'adjoint au Maire expose le besoin de réaliser des travaux sur l'horloge du clocher de l'église suite à des pannes de plus en plus fréquentes. Après analyse du devis de l'entreprise PRETRE SAS de Mamirolle (25) assurant la

maintenance annuelle, la commission propose de le valider. Le montant des travaux s'élèvent à 3 441.60 € TTC.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

L'adjoint au Maire expose le besoin d'acheter de la vaisselle pour les salles des fêtes dans le but de compléter les manques, dû à la casse lors des diverses locations. Après l'étude de la commission, il est proposé de retenir l'entreprise INSTALL'NORD pour un montant de 769.62 € TTC.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

La séance est levée à 21 h 50.

CONSEIL MUNICIPAL DE FRAMBOUHANS

Réunion du 19 octobre 2015

Questions diverses

Information n°1 :

Suite à l'adoption de la Loi NOTR (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) le 16 juillet 2015, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des principales évolutions au sujet du découpage des nouvelles intercommunalités.

Information n°2 :

Monsieur le premier adjoint informe le Conseil Municipal du résultat de l'étude concernant la vitesse réalisée dernièrement Grande Rue et Rue de la Baume. Suite à cette étude, la commission « Urbanisme » travaillera sur les différentes possibilités d'aménagement sécuritaire à mettre en place.

Information n°3 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution de subvention du SYDED suite aux travaux Rue des Sorbiers, Rue des Louvières et sur le parking de l'église d'un montant de 6 939.00 €.

Information n°4 :

Réunion de travail Lundi 26 octobre 2015 à 20h15 (PLU et Traversées de FRAMBOUHANS)

Information n°5 :

Un conseiller fait remarquer que le parking situé sur la droite en sortant de Frambouhans direction les Fontenelles est très souvent sale (Ordures ménagères déposées par des automobilistes de passage). M. le Maire fera remonter l'information auprès du policier intercommunal afin de lancer une procédure de recherche de la personne à l'origine de ce dépôt sauvage. Sachant qu'une aire de pique-nique relativement propre se situe à proximité de cette place, une demande au service du département sera établit pour connaitre la possibilité de mettre des barrières interdisant le stationnement sur cette place.

Information n°6 :

Dans un souci de bonne organisation, et au vu de la fin d'année chargée en manifestation, il est décidé, comme le propose la Commission « Vie associative et événements » de décaler le repas des élus au printemps prochain.